

**Procès verbal du 27 avril 2011
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 avril 2011 dans la salle Rouge de l'Hôtel de Ville

Nom – Prénom	Signature
CHRIST Jean-Louis	
MOUSSIÉ Sylvie	
GRIMBICHLER Louis	
STOQUERT Mauricette	
ERBLAND Louis	
EHLACHER Richard	
MULLER Gilbert	
SCHWACH Elisabeth	
HEYBERGER Denis	
HELLER Odile	
BALTENWECK Yves	
DEMANGEAT Patricia	
MATHIS Bernard	
KREBS Christine	
WEISSBART Christine	

Etaient absent(e)s avec procuration de vote (04) :

MERTZ Francine qui donne procuration à STOQUERT Mauricette

LUX Sylviane qui donne procuration à MOUSSIÉ Sylvie

HASSE Pierre qui donne procuration à ERBLAND Louis

OEHLER Gilles qui donne procuration GRIMBICHLER Louis

Etaient absent(e)s excusé(e)s (07) : SCHWACH Bernard – SCHELL Alphonse – WIECZERZAK Georges – MOSER Manuelle – CHAPOTIN Agathe – BERNABEL Catherine – WILHELM Benjamin

INFORMATIONS BREVES

1. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député – Maire relève entre autres :

- **Le samedi 07 mai à 20h30** : pièce de théâtre « Le médecin malgré lui », mise en scène par Jérôme JALABERT
- **Le vendredi 13 mai à 14h15 et à 20h30** : pièce de théâtre « Petites pauses poétiques, etc. ... », mise en scène par Catherine Javaloyès
- **Le mardi 17 mai à 20h** : spectacle organisé par l'école et le collège Sainte Marie de Ribeauvillé
- **Le samedi 21 mai** : concert du groupement des sociétés de musique du Pays de Ribeauvillé
- **Le samedi 28 mai à 20h30** : spectacle de Jazz « Léo Ferré : Poète, vos papiers ! Op.2 »

2. **Le jeudi 28 avril à 20h** au caveau de la salle du théâtre, Monsieur Pierre KLEIN, Président de la société des amis de la culture bilingue en Alsace (SACBA) animera une conférence sur l'histoire du bilinguisme et l'histoire des langues en Alsace. Monsieur le Député – Maire invite tous les conseillers à s'y rendre.

3. **Le vendredi 29 avril à 20h30 à l'Eglise St Grégoire**, l'association « pour la promotion des orgues » organise un concert au profit des sinistrés du tsunami au Japon.

4. L'opération 2011 « fleurir la Cité » se déroulera **le samedi 30 avril de 9h à 14h**. Sur présentation du coupon – réponse rempli, la Municipalité remettra gracieusement un bon (1 par foyer) pour 3 plantes annuelles.

5. **Le vendredi 06 mai à partir de 18h30 au stade Pierre de Coubertin**, un tournoi de solidarité A.S. Ribeauvillé / Japon sera organisé pour venir en aide aux populations sinistrées du Japon.

6. **Le dimanche 8 mai à 11h** au monument aux morts, se tiendra la traditionnelle cérémonie de commémoration. Celle – ci sera suivie d'un vin d'honneur à l'Espace Culturel le Parc, auquel tous les conseillers sont conviés.

7. **Le samedi 14 mai de 10h à 18h**, la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé organise une journée de sensibilisation sur le développement durable et le tri des déchets.

8. **Le samedi 14 mai à 20h**, se tiendra la nuit des musées.

9. **Le dimanche 15 mai**, la Chambre des Métiers d'Alsace organisera une journée Portes Ouvertes chez les artisans de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé.

10. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 01^{er} avril 2011, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

11. Le Directeur Général des Services est désigné
à l'**UNANIMITE**
comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2011

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars dernier a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Monsieur Bernard MATHIS souhaite la modification suivante : « Monsieur Bernard MATHIS [...] estime injuste que seuls les **habitants de la ville historique** de Ribeauvillé [...] ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2011 ainsi rectifié

2. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2011

Lors du Conseil Municipal du 24 février dernier relatif aux débats sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2011. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le tableau joint en **Annexe 1** détaille les variations des bases entre 2010 et 2011.

Globalement, il faut retenir :

a) Compte tenu des dotations compensatrices et autres taxes, le produit global des impositions (soit 2 409 961 €) est en progression de **80 975 €** par rapport à l'année passée.

b) La difficulté cette année consiste en la fixation des taux. En effet, les taux communaux sont, en raison d'un transfert d'une partie de la fiscalité départementale et régionale aux communes, majorés par rapport à ceux appliqués en 2010 des taux du Département et de la Région pour la taxe d'habitation, le foncier non bâti, et la contribution foncière des entreprises (CFE).

Mais, et c'est cela qu'il faut retenir, le contribuable Ribeauvillois ne verra pas ses taxes augmenter, puisque au lieu de verser une part distincte à la Commune, au Département et à la Région, il payera une taxe globale à la Commune.

Le tableau joint en Annexe 2 détaille les taux à voter par le Conseil Municipal pour 2011.

En conclusion, pour le contribuable Ribeauvillois, les taux nouveaux indiqués ci-dessus n'induisent aucune progression de la part communale de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier non bâti ou de la CFE, puisque la différence était auparavant perçue au profit des Départements et des Régions.

c) Enfin, **les taux de Ribeauvillé restent inférieurs aux taux moyens nationaux et départementaux.**

Madame Mauricette STOQUERT demande quelle est la compensation pour le Département et la Région.
Monsieur le Député – Maire répond que c'est l'Etat qui compense cette perte. Par ailleurs, les deux instances bénéficient d'autres transferts comme le fonds de garantie individuelle.
Madame Odile HELLER précise que la taxe professionnelle permettait une contrepartie financière à l'accueil d'entreprises polluantes par exemple. A l'heure actuelle, cet intérêt financier est réduit. Par conséquent ces sociétés trouveront difficilement un endroit où s'installer.
Monsieur le Député – Maire rappelle que la contribution foncière des entreprises, maintient le lien entre la collectivité et les entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- de fixer les taux des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et CFE) comme suit :

Taux d'habitation	16.92 %
Foncier bâti	10.07 %
Foncier non bâti	50.45 %
Contribution foncière des entreprises (CFE)	19,72 %

- de préciser que les produits attendus sont :

Taxe d'habitation	794 394 €
Foncier bâti	561 100 €
Foncier non bâti	147 112 €
Contribution foncière des entreprises (CFE)	446 461 €

Soit un total de **1 949 067 €**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Village de marques à Sainte Croix en Plaine- pétition contre son implantation : adoption de la motion

Depuis presque deux ans, le projet d'implantation d'un village de marques à Sainte Croix en Plaine, suscite le débat.

Le projet est de créer 18 000 m2 de surface commerciale aux portes de Colmar, qui s'ajoutent aux 23 000 m2 qui vont ouvrir au nord de Strasbourg cette année.

Le projet représente plus de 120 boutiques dans les domaines les plus variés.

Une telle implantation n'est pas souhaitable, pour la commune de Ribeauvillé et ses environs, au vu des conséquences néfastes qu'un tel projet peut avoir sur le commerce de proximité dans des petites villes, et sur tous les emplois qu'il génère.

Le 11 avril dernier, chaque conseiller a été destinataire d'un document, au travers duquel il a été invité à manifester son avis sur l'implantation d'un village de ce type.

Nombreux, sont les conseillers qui ont déjà retourné le coupon – réponse.
C'est à présent à la Ville, d'exprimer son opinion sur le sujet.

Particulièrement attachée à la diversité commerciale, à la cohérence entre la localisation des équipements commerciaux, à la maîtrise des flux de consommation économe de l'espace et de la protection de l'environnement et au maintien des commerces de proximité qui animent et font vivre des milliers de familles de villes et villages environnants, la Ville de Ribeauvillé déclare s'opposer officiellement au projet d'implantation d'un centre commercial de déstockage de marques, sur la commune de Sainte Croix en Plaine ou sur tout autre site.

Madame Odile HELLER précise qu'en France, il n'existe pas de label qui nous permettrait de nous sensibiliser et de soutenir la fabrication française. Par ailleurs, à Ribeauvillé, nous avons essentiellement des magasins indépendants, ce qui diminue le risque de concurrence.

Elle ajoute qu'il faut lutter contre le gaspillage, plutôt que lutter contre l'origine de la fabrication.

Monsieur Yves BALTENWECK précise que le problème est tout autre. Il rappelle que ces achats font marcher le commerce.

Madame Odile HELLER demande comment régler le problème des achats sur internet qui se développent. Elle précise qu'il en faut pour tout le monde.

Monsieur le Député – Maire souligne le fait que cette motion ne concerne pas « les grandes surfaces ». Il s'agit d'une motion contre un village de marques c'est-à-dire des magasins de déstockage de séries N -1. Cette stratégie de baisse des prix, et ou déstockage fait perdre tous ses repères économiques au consommateur, qui n'aura plus la notion du vrai coût des produits.

De plus cette politique détruit l'emploi français, et augmente donc les taux de chômage et de fait ceux des prélèvements.

Les promoteurs de ce genre de site, sont des fonds d'investissements qui n'ont que faire de l'aspect social.

Madame Odile HELLER, demande pour quelle raison il n'a pas été institué un label « Made in France ».

Madame Christine WEISSBART précise qu'il manque un schéma commercial sur un secteur pertinent ce qui fixerait une véritable politique d'implantation et permettrait un équilibre.

Monsieur le Député – Maire rappelle qu'il avait été demandé que ce projet soit traité au niveau du Grand Pays de Colmar. Or c'est la CAC qui traite le dossier.

Monsieur Denis HEYBERGER se demande si les produits vendus dans ces villages de marques, sont réellement une concurrence aux produits locaux.

Madame Christine WEISSBART souligne le fait que souvent de nouveaux commerces s'installent en périphérie de ces villages de marques.

Monsieur le Député – Maire constate que les villes de Sélestat et Colmar se vident de leurs commerces.

Monsieur Louis ERBLAND précise que se sont des productions spécifiques qui sont vendues dans ces villages de marques. Donc la fabrication est faite spécialement pour ces sociétés.

Monsieur Bernard MATHIS rappelle qu'il est difficile d'acheter « français » pour beaucoup d'articles.

Madame Odile HELLER précise qu'il faut aussi redorer le blason de nos industries, et ne pas toujours mettre en avant uniquement les pollutions qu'elles produisent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'adopter la motion CONTRE l'implantation d'un « Village de marques » sur la commune de Sainte Croix en Plaine ou sur tout autre site
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Divers

Monsieur Yves BALTENWECK précise que Monsieur DERIB, dessinateur de bandes dessinées, est un descendant des RIBEAUPIERRE. La cave coopérative l'a sollicité pour réaliser des étiquettes. Il rappelle qu'il sera à Ribeauvillé, les 14, 15 et 16 mai 2011, une réception en Mairie serait donc bienvenue.

Madame Elisabeth SCHWACH demande ce qu'il en est du panneau de voirie « Passage de l'Osterberg ».

Monsieur le Député – Maire répond qu'il sera commandé par les services techniques, et que la traduction alsacienne sera recherchée pour la plaque bilingue.

Monsieur Bernard MATHIS demande si la maison FEUERBACH est vendue ?

Monsieur le Député – Maire précise qu'à ce jour la Ville n'a pas réceptionné de DIA.

Monsieur Bernard MATHIS demande à ce que soit revu l'emplacement d'un panneau lié au plan de stationnement au niveau de la Place de la République.

Monsieur le Député – Maire propose de le déplacer sur la borne la plus proche.

FIN

PJ : Annexe 1 : fiscalité locale directe - tableau des variations des bases entre 2010-2011

Annexe 2 : fiscalité locale directe – tableau des taux 2011

